Nombre de membres
Afférents au Conseil municipal : 14
Qui ont pris part à la délibération : 12
Date de la convocation : 29-01-2022
Date de l'affichage : 29-01-2022

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT
DE BEAUVAIS

Envoyé en préfecture le 08/02/2022
Reçu en préfecture le 08/02/2022
Affiché le
ID : 060-216001644-20220204-05_22-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE COUDRAY SUR THELLE
SÉANCE DU 4 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatre février à vingt heures trente minutes, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. GORINE Ludovic, Maire.

Présents : GORINE Ludovic, CAMOIT Frédérique, MARTIN Dominique, VAN EECKHOUT Aude, ANDRIEU Patricia, LEGRAND Fabrice, PERRIOT Véronique, GUTIERREZ Y DIEZ Marie Sylvie, BUTEZ LE BOURGEOIS Céline, GOIX Pierre, LIMA Paulo, Madame GAZAR Chloé

Formant la majorité des membres en exercice

Absent excusé : GOERGEN Julien

Absente : JEAN BAPTISTE Morgane

Désignation du secrétaire de séance : VAN EECKHOUT Aude

Délibération n° 05/2022 : Objet : Modification de la Circulation Bas de la rue de Noé

- ✓ Vu le code Général des Collectivités territoriales ;
- ✓ Considérant que le bas de la rue de Noé nouvellement refaite ne possède pas une largeur suffisante pour un croisement de véhicule
- ✓ Considérant qu'il est nécessaire de protéger cette rue des dégradations que pourraient occasionner le passage des véhicules lourds ;

Sur proposition du maire,
le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre un arrêté afin instaurer un sens unique, interdire l'accès aux véhicules de plus de 7,5 tonnes et installer à titre de sécurité un panneau « stop » au croisement situé au bout de la rue.

Fait et délibéré le 4 février 2022
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Ludovic GORINE

Acte rendu exécutoire
Après transmission en préfecture le
Et publication ou notification du

MAIRIE DU COUDRAY SUR THELLE 60430